BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Inspection générale des armées-gendarmerie

Décision n° 324/DEF/IGAG du 19 juin 2015 portant attribution, en 2015, de la prime de résultats exceptionnels à titre individuel

NOR: INTJ1515600S

L'inspecteur général des armées-gendarmerie,

Vu le code de la défense;

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1er

Les personnels de la gendarmerie en activité de service dont la liste est jointe percevront, à titre individuel, au titre de l'année 2014 une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 juin 2015.

Le général d'armée, inspecteur général des armées-gendarmerie, L. Muller

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

$A\,N\,N\,E\,X\,E$

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, À TITRE INDIVIDUEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2014

 Durand Philippe
 NIGEND : 135358
 NLS : 5267546

 Henin Thierry
 NIGEND : 103791
 NLS : 5126847

 Le Fresne Anne-France
 NIGEND : 112519
 NLS : 5157050